

ABONNEMENT

<b>Saumur</b>	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
<b>Poste</b>	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 MAI

## SOUSCRIPTION

### D'HOMMAGE AU DUC D'ORLÉANS

Une souscription est ouverte dans tous les quartiers de Paris et dans la France entière pour offrir à M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans, en souvenir de sa majorité et de la sympathie inspirée par sa conduite si française du 7 février dernier, le magnifique groupe en bronze, l'Armée de la Loire, œuvre du sculpteur A. Croisy, surmonté du groupe allégorique *Fac et spera* (du même auteur), qui est bien la devise du premier conscrit de France : *Fais ton devoir et espère !*

Le groupe en bronze de 2 mètres 50 de hauteur est formé de 15 figures ayant 80 centimètres.

Toutes les sommes, même les plus modestes, pourront être versées en espèces ou envoyées en timbres-poste à notre bureau, avec les noms des souscripteurs très lisiblement écrits.

Les noms des souscripteurs ne seront pas publiés dans le journal, mais ils seront recueillis et enregistrés pour former un Livre d'Or, qui sera remis à S. A. R. le duc d'Orléans.

## LE CRÉDIT FONCIER

### La démission de M. Lévêque, sous-gouverneur

Depuis plusieurs jours, on parle beaucoup de la démission de M. Lévêque, sous-gouverneur du Crédit Foncier.

Jusqu'à ce jour, M. Lévêque avait refusé de faire connaître les motifs de sa retraite, mais les journaux qui reçoivent le mot d'ordre de M. Christophle ayant publié quelques insinuations contre M. Lévêque, celui-ci vient de se décider à rendre publique la lettre qu'il a adressée à M. Rouvier, ministre des finances.

C'est un conflit d'une haute gravité qui peut avoir les plus graves conséquences.

Hier, la Chambre en était fortement émue.

Il faut s'attendre à de vifs incidents. La question d'ordre administratif qui intéresse un de nos grands établissements de crédit menace de dégénérer en un conflit politique. L'interpellation qui est annoncée visera surtout le ministre des finances, peut-être le gouvernement tout entier.

En tout cas, certains députés disaient à haute voix dans le salon de la Paix qu'il fallait éclaircir cette affaire qui atteignait directement le ministre des finances et peut-être bien celui de l'intérieur.

Les esprits étaient très surexcités avant l'ouverture de la séance qui a eu lieu à trois heures.

### L'INTERPELLATION LAUR

Après avoir voté une pension viagère de 6,000 francs à M<sup>me</sup> Faïdherbe, la Chambre a été invitée à voter sur l'ordre du jour d'une interpellation déposée par M. Laur. La première partie visait la crise du Crédit Foncier ; la seconde, l'emploi des fonds de la Caisse d'épargne.

M. Rouvier a demandé la disjonction des deux parties et l'ajournement de la seconde jusqu'au dépôt d'un nouveau projet sur les Caisses d'épargne.

La Chambre a ajourné à huitaine seulement cette seconde interpellation qui, d'après le ministre des finances, n'avait aucune connexité avec la première. La discussion immédiate de celle-ci, avant même l'interpellation sur les affaires du Dahomey, a été votée.

M. Laur s'était borné à donner lecture à la Chambre de la lettre que M. Lévêque avait adressée et révélant les motifs de sa démission.

Le ministre des finances avait simplement répondu que, saisi du différend entre le gouverneur et l'un des sous-gouverneurs du Crédit Foncier de France, après avoir entendu leurs explications mutuelles, reçu communication d'un témoignage unanime de confiance décerné au gouverneur par le conseil d'administration du Crédit Foncier, il n'avait pu qu'accepter la démission de M. Lévêque. La lutte s'est donc circonscrite entre MM. Lévêque et Christophle. L'ex-sous-gouverneur a repris la triple accusation contenue dans sa lettre en déclarant qu'il avait rempli un devoir de conscience en déclinant toute responsabilité morale dans la gestion, contraire aux statuts, du Crédit Foncier de France.

Le gouverneur a réfuté ces accusations, s'efforçant d'établir que M. Lévêque avait pendant douze années couvert de son silence les prétendues irrégularités du Crédit Foncier à la gestion duquel il était associé.

Comment la Chambre pourra-t-elle prononcer dans un débat où il n'y a d'autres documents que des affirmations contradictoires ? Conclura-t-on à une enquête ? EDMOND ROBERT.

## LES HALLES CENTRALES

La Chambre va être appelée à délibérer sur une proposition de loi qui a ce caractère particulier d'intéresser à la fois la Ville de Paris et la province, et d'être présentée par des députés de tous les partis. Parmi les signataires, on lit, en effet, les noms de MM. Villebois-Mareuil, Cluseret, Morillot, Haussmann, de Dompierre d'Hornoy, Thivrier, etc.

C'est dire qu'il ne s'agit point d'une question politique, mais elle n'en est pas moins intéressante pour cela. Il s'agit des Halles centrales dont le régime donne lieu depuis longtemps aux protestations les mieux fondées.

Il y a urgence à porter remède aux abus signalés. Les producteurs, en effet, las d'être exploités de toutes manières, s'ingénient tous les jours à se créer des débouchés autres que les Halles et envoient leurs produits en province, au plus grand dommage du marché de Paris et de la population parisienne.

Non-seulement les producteurs et les expéditeurs ne reçoivent pas un prix rémunérateur de leur marchandise, mais souvent ils ne reçoivent rien, et quelquefois même ils sont obligés de payer. La fraude s'exerce aux Halles centrales sur une grande échelle, tout le monde le reconnaît, la préfecture de police aussi bien que les autres.

Il est certain que l'absence de délimitation précise des droits et des attributions de la préfecture de la Seine, représentante de la Ville de Paris, et de la préfecture de police, dans l'administration des Halles, est une source de conflits perpétuels. Ces conflits énervent singulièrement l'autorité de l'une et l'autre administration ; ils donnent, en outre, trop souvent prétexte à la négligence. Le contrôle des ventes opérées par les facteurs est mal organisé ; enfin, on n'exige pas de ceux-ci de cautionnements en rapport avec l'importance de leurs affaires.

Le projet de loi, dans le détail duquel il serait trop long d'entrer, a pour objet de mettre un terme à cet état de choses. Il réduit la Ville de Paris à son rôle de propriétaire du sol et des constructions des Halles, et investit exclusivement la préfecture de police du droit de surveillance. On établit en outre des conditions plus rigoureuses pour l'admission au factorat et on élève le cautionnement à un chiffre plus raisonnable.

Il ne paraît pas douteux que ce projet de loi qui, nous le savons de bonne source, a été longuement et soigneusement étudié, et dont la préparation a donné lieu à de nombreuses enquêtes, soit voté par la Chambre. Il donnera aux producteurs de province de sérieuses garanties, tout en assurant d'une façon beaucoup plus complète l'alimentation de Paris.

### MOUVEMENT GRÉVISTE

On télégraphie de Lille au *Gaulois* :

« Graves désordres de dix heures à minuit, rue Victor-Hugo ; dix mille manifestants ; charges de cavalerie pour dégager police ; plusieurs chasseurs blessés ; nombreuses patrouilles circulent. Les députés ouvriers Bandin et Ferroul sont arrivés pour organiser un grand meeting. »

## Ouverture du Reichstag

Guillaume II, ceinturonné, casqué, éperonné, a fait mardi l'ouverture du premier Reichstag que les électeurs aient formé depuis son avènement au trône.

La curiosité était donc vive ; constatons, de suite, qu'elle a été un peu déçue. On a trouvé son discours du trône un peu terne ; si l'on en excepte la partie sociale à laquelle nous étions déjà préparés, il semble que l'on se trouve en présence de quelques feuilles égarées d'un vieux discours du grand-père, soigneusement remaniées et utilisées par le petit-fils.

« Maintenir la paix, d'une façon durable, tel est le but continu de mes efforts. Je puis exprimer la conviction que je suis parvenu à consolider chez tous les gouvernements étrangers la confiance que leur inspire la loyauté de ma politique à cet égard. Le peuple allemand reconnaît comme moi et comme les augustes princes confédérés que le devoir de l'empire consiste à pratiquer la paix en s'efforçant de maintenir les alliances que nous avons conclues pour nous défendre. Mais pour remplir cette tâche, l'empereur a besoin d'une puissance militaire répondant

à la situation qu'il occupe au cœur de l'Europe...

» On ne peut donc tarder plus longtemps à augmenter l'effectif de présence en temps de paix, ainsi que l'effectif des corps de troupes, et en particulier de l'artillerie de campagne. Vous serez saisis d'un projet de loi portant que l'augmentation nécessaire de l'armée sera réalisée le 1<sup>er</sup> octobre de cette année. »

Le *Standard*, journal anglais très sympathique aux Allemands, ne peut s'empêcher de dire à cette occasion :

« L'Empereur a terminé sa série de voyages, il a fait toutes ses professions de foi en faveur de la paix ; maintenant il lui reste à régler ses affaires chez lui, et la première partie de sa tâche consiste à se procurer plus de canons et plus de baïonnettes.

» C'est un mélancolique, mais inévitable corollaire aux belles phrases relatives à l'esprit pacifique qui règne sur le continent.

» Il viendra certainement un jour où les nations se diront que les ravages et les risques de la guerre sont moins effroyables que les sacrifices toujours croissants qu'impose la paix armée. »

Ces réflexions sont justes et sensées, mais elle ne sont pas approuvées par lord Salisbury, qui donne tout son assentiment et tout son concours à la ligne si étrangement pacifique que dirige Guillaume II.

Dans la partie sociale du discours, l'Empereur affirme son intention de garantir le repos du dimanche aux ouvriers, ainsi que de limiter en se basant sur les considérations d'ordre humanitaire et sur les lois naturelles (et pourquoi pas aussi sur les lois de Dieu ?), le travail des femmes et des enfants.

Le nouveau projet de loi pour la protection des travailleurs stipule que, les dimanches et jours fériés, le travail est interdit aux ouvriers des fabriques. Il sera permis pour une durée de cinq heures aux apprentis et ouvriers artisans. Des exceptions seront admises pour des ouvriers isolés exerçant un métier à part.

Il est défendu d'employer dans les fabriques des enfants au-dessous de treize ans.

Pour ceux qui ont dépassé cet âge, on devra s'assurer qu'ils ont satisfait à leurs obligations scolaires.

Les travail des enfants au-dessous de quatorze ans est fixé, d'une manière générale, à six heures. Le travail de nuit est interdit aux ouvrières. Elles ne doivent pas non plus être employées après cinq heures de l'après-midi, le samedi et la veille des jours fériés. La journée de travail des ouvrières au-dessus de seize ans ne pourra pas dépasser onze heures.

Le projet contient, en outre, une série de mesures protectrices de la vie et de la santé. Il interdit ce qu'on a désigné sous le nom de *Trucksgysten* (soit, par exemple, le paiement en nature d'une partie des salaires).

Le projet consacre une attention spéciale à la jeunesse. Il veille à ce que les écoles de perfectionnement soient régulièrement fréquentées.

Le projet traite également de la rupture des contrats entre patrons et ouvriers et de l'excitation à les rompre. Toute violation des engagements souscrits entraînera des dommages-intérêts qui devront être payés à la partie lésée.

Le discours du trône annonce ensuite que des prescriptions légales seront proposées à l'acceptation du parlement, relativement à la protection des ouvriers contre le danger de mort et de maladie, relativement à la protection de leurs mœurs.

Un autre projet de loi aura pour but d'améliorer les réglementations relatives aux tribunaux arbitres industriels et en même temps de les organiser de manière à ce qu'ils puissent être appelés à amener une conciliation dans le cas de conflit entre les patrons et les ouvriers, relativement au maintien ou à la modification des conditions du travail.

Ces réformes, en faveur de l'ouvrier, trouvent leur contre-partie dans une réglementation plus complète de la législation sur les livres d'ouvriers « pour augmenter, dit l'Empereur, la considération des parents vis-à-vis de l'immoralité croissante des jeunes ouvriers. »

Cette partie du discours se termine par une espérance de voir les classes ouvrières mieux apprécier la portée de tout ce que l'on veut faire pour elles et sur le désir de voir la conférence internationale ouvrière porter de nombreux et heureux fruits.

Comme l'on peut s'en rendre compte, tous ces projets forment un tout harmonieux et très complet contre lequel il y a peu d'objections à élever. Reste à savoir si les classes ouvrières s'en contenteront et s'ils suffiront pour désarmer l'agitation socialiste et révolutionnaire. Un grand industriel alsacien qui connaît à fond l'Allemagne nous disait hier qu'il était permis d'en douter.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 mai 1890.

Le marché est beaucoup plus lourd aujourd'hui. On réalise un peu sur toutes les valeurs et principalement sur les rentes françaises. Le 3 0/0 revient à 89.22; le 4 1/2 à 105.93.

Le Crédit Foncier fléchit à 4,262.50. Les obligations ont à peu de chose près maintenu leurs anciens cours.

La Banque de Paris se tient fermement à 797.50. L'assemblée générale annuelle de cette Société a eu lieu le 25 avril. Après lecture des rapports du Conseil et des Commissaires, M. Dutilleul, président du Conseil d'administration, a, en quelques mots qui ont provoqué d'unanimes applaudissements, fait ressortir l'excellente situation de la Banque, l'importance de ses opérations et la prudence des engagements par elle pris. L'assemblée a, ensuite, approuvé les comptes de l'exercice 1889 et fixé le dividende à 40 fr. par action, sur lesquels 20 fr. ont été payés en janvier; le solde sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet, sans déduction des impôts.

La Banque Nationale du Brésil très demandée s'inscrit à 586.25 en hausse nouvelle de 4.25 sur hier.

La Société Générale reste à 475. La Banque d'Escompte cote 518.75. Les Dépôts et Comptes courants font 600 ex-coupon.

L'émission des 30,000 obligations du Crédit Foncier Franco-Canadien rencontrera certainement un accueil favorable auprès des capitalistes. Le placement ressort à 4 0/0 nets de tout impôt sans tenir compte de la prime de remboursement; les garanties dont son entouré les titres offerts au public sont indiscutables, car le Crédit Foncier Franco-Canadien ne prête que sur une première hypothèque et sans que le montant des prêts puisse dépasser la moitié de la valeur attribuée à l'immeuble hypothéqué.

L'obligation des Chemins de Fer Economiques finit à 400.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du jeudi 8 mai

#### Affaire Terperault. — Assassinat d'Allonnes.

Défenseur, M<sup>e</sup> Affiehard.

Voici l'acte d'accusation :

Le nommé Terperault, René-Clément, dit Jacques Marlet, âgé de 34 ans, né le 13 avril 1855, à Turquant, cultivateur à Allonnes, est prévenu d'assassinat. De la procédure instruite, résultent les faits suivants :

Le 18 novembre 1889, vers 6 heures et demie du matin, le sieur Robert découvrit sur le territoire de la commune d'Allonnes, dans le chemin d'exploitation conduisant des Blinières au moulin de Cravan, un cadavre qui fut bientôt reconnu pour être celui du nommé Nozeroy, Auguste, dit Pincé, âgé de 52 ans, cultivateur, demeurant au moulin de Cravan.

Il était étendu sur le dos; la tête horriblement mutilée, la face et le crâne semblaient être en bouillie, ils étaient hachés par de larges et profondes entailles; l'une d'elles, située à la base du nez, au-dessus de la lèvre supérieure, s'étendait presque jusqu'à la nuque, le nez était détaché, les yeux écrasés, le tissu osseux réduit en pulpe d'une tempe à l'autre; les dents arrachées de leurs alvéoles avaient été lancées dans la cavité buccale ou projetées sur le sol.

La gorge était ouverte par deux plaies énormes. Un coup porté à la poitrine avait traversé le thorax et pénétré jusqu'à la colonne vertébrale, la jambe droite était aussi blessée.

Les médecins commis pour examiner le cadavre, déclarèrent qu'il avait été frappé avec un acharnement indescriptible. A leur avis, Nozeroy avait été terrassé par la blessure qui lui avait ouvert la poitrine; pendant qu'il gisait à terre, l'assassin l'avait frappé à coups redoublés.

Ils n'hésitaient pas à conclure de la forme

des plaies que toutes les blessures avaient été faites à l'aide d'un même instrument recourbé, tranchant et contondant, semblable à une serpe, à bec saillant.

La violence des coups amena même les magistrats instructeurs à penser que cet instrument devait être un vonge, sorte de serpe très lourde et portant un manche assez long, dont on fait usage pour couper les épines.

La veille, le dimanche 17 novembre, vers 8 heures du soir, Nozeroy avait quitté l'anberge tenue au Petit-Moulin par le sieur Boulinière, on l'avait vu prendre le chemin de sa demeure, et c'est sur ce chemin, à 350 mètres environ de l'anberge, que gisait son corps. Il ne possédait plus que quelques pièces de monnaie de billon qui ont été retrouvées dans ses vêtements. Il était ivre, et, quoique seul, parlait à haute voix.

On l'entendit au loin pendant quelques instants, puis il se tut subitement. Ces circonstances permettaient d'affirmer qu'il avait été tué quelques instants après sa sortie de l'anberge, qu'il n'avait pas trouvé la mort dans une querelle et que le vol n'était pas le mobile du crime.

Ce mobile, l'opinion publique allait le signaler et dénoncer en même temps l'assassin.

C'était l'accusé Terperault, cultivateur, demeurant à la Cocasserie, à 930 mètres environ du lieu du crime, qui, poussé par des sentiments de haine et de cupidité, avait assassiné Nozeroy et s'était acharné sur sa victime. Des liens de famille existaient entre eux.

Nozeroy, enfant naturel, recueilli et élevé par les hospices de Saumur, s'était marié avec la nommée Anne Leroy, plus âgée que lui de 40 ans environ.

Avant son mariage, Anne Leroy avait eu une fille naturelle que Nozeroy, bien qu'il ne fût pas son père, avait plus tard voulu reconnaître. Cette fille s'était mariée avec Terperault; lui aussi avait un enfant naturel.

De cette union étaient nés six enfants, dont cinq sont encore vivants. Laborieux, mais cupide, taciturne, violent, Terperault, presque immédiatement après le mariage, avait cessé de voir les époux Nozeroy, auxquels il imputait des griefs imaginaires.

Les relations entre les deux familles avaient recommencé dans les circonstances suivantes :

Le 29 septembre 1888, vers minuit, Terperault et sa femme se présentaient à l'improviste chez les époux Nozeroy, sous prétexte de leur offrir un pot de lait. Les époux Nozeroy étaient arrivés le jour même de Poitiers, où ils avaient dû se rendre pour recueillir une succession composée de quelques terres et de deux mille francs environ échue à la femme Nozeroy. Terperault ne sut pas dissimuler que sa visite n'avait, en réalité, d'autre but que de savoir si sa belle-mère avait rapporté les sommes provenant de la succession. Cette visite à pareille

heure avait surpris et effrayé Nozeroy qui, depuis lors, ne cachait plus la terreur que lui inspirait Terperault dont, mieux que personne, il connaissait les sentiments de haine, le caractère fourbe, l'instinct brutal, et les emportements furieux. Ces craintes devenaient encore plus vives lorsque sa femme eut reçu les fonds provenant de la succession et qu'elle lui eut fait, au mois d'août 1880, donation de l'usufruit de l'universalité des biens qu'elle laisserait à son décès, le dispensant de fournir caution, de faire emploi des capitaux et du mobilier, et ne lui imposant que l'obligation de faire inventaire.

Il savait que Terperault, instruit de cette donation, avait manifesté son mécontentement et, pour se mettre à l'abri de ses violences, il avait résolu de faire placer des barreaux de fer à la fenêtre de sa maison.

Dans la matinée même du jour où il a été assassiné, sa femme avait prié un forgeron de venir sans retard poser ces barreaux. Nozeroy avait donc le pressentiment du crime dont il a été victime et il en avait ainsi, par avance, désigné l'auteur.

Arrêté le 18 novembre, Terperault resta insensible devant le cadavre de Nozeroy. Il prétendit que le jour de l'assassinat, il avait quitté sa belle-mère, vers cinq heures ou cinq heures et demie du soir; qu'il était rentré chez lui vers six heures, avait dîné avec sa femme et ses enfants et était sorti vers huit heures et demie pour aller à Recouvrance chez un sieur Goujon, qu'il était rentré vers neuf heures, avait puisé de l'eau et s'était couché. Cette déclaration n'ayant pas été contredite sur le champ et les perquisitions opérées à la Cocasserie n'ayant amené aucun résultat, Terperault fut mis en liberté provisoire; mais, le 22 novembre il était à nouveau incarcéré.

Les charges relevées contre lui par l'information s'aggravaient sans cesse. Sa belle-mère n'hésitait pas à l'accuser formellement de l'assassinat; elle faisait connaître que le 17 novembre, vers six heures du soir, il était venu lui demander si Nozeroy était à l'anberge, s'il était ivre et par quel chemin il rentrerait.

On apprenait qu'un individu de la taille de Terperault avait été vu aux abords de l'anberge Boulinière, se dissimulant et paraissant guetter la sortie de Nozeroy. Il était établi que l'accusé avait trompé les magistrats instructeurs sur l'emploi de son temps dans la soirée du 17 novembre. Il était faux qu'il fût rentré chez lui vers six heures, il avait été absent de sa maison jusque vers huit heures et demie du soir et il lui était impossible d'avouer qu'il avait passé la soirée jusqu'à ce moment. Puis, il avait dîné seul, vite, sans parler à sa femme et à ses enfants. Il était ensuite sorti et ne s'était couché qu'après dix heures.

Il ne donnait aucune explication plausible de

## La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

C'est avec lui seulement qu'elle redevenait familière comme par souvenir d'enfance. Elle était plus âgée que lui, elle avait été autrefois pour lui comme une petite mère et il se joignait à ce sentiment d'une haute affection familiale, la tendresse si délicate et si particulière que les sœurs qui ne sont pas mariées éprouvent ordinairement pour leurs frères encore garçons.

C'est une sorte de camaraderie de cœur charmante qui se retrouve même parfois plus tard malgré les mariages et après le deuil des ventages... Elle n'existe pas entre frères; et c'est un cœur des sœurs surtout que fleurit ce sentiment si doux, si dévoué et si pur.

Mlle Eugénie Delcroix en apercevant son frère avait tout oublié; et son ennui de tout à l'heure était à cent lieues d'elle...

— Je ne m'étonne plus, dit-elle en souriant, que le pensionnat soit en révolution... tu m'ar-

rives en grand costume... cela d'ailleurs ne te va pas plus mal qu'à un autre, mais tu compromettas la maison... Ah! si ce n'était pas toi, grand enfant, je prendrais ma mine des jours de punition; et tu verrais comme ta vieille sœur est sévère quand elle s'y met.

— Mais, si je suis en uniforme, répondit Paul Delcroix, c'est pour toi, sœur, je sais que cela te fait plaisir.

— Allons donc! reprit la directrice en souriant.

— Mais oui, mais oui!

Et c'était un peu la vérité.

Elle le regarda encore :

— Comme tu as bruni! dit-elle.

— Je le crois... Il ne fait pas tout à fait aussi chaud ici qu'au Sénégal d'où je reviens... et le pigmentum vous remonte facilement à fleur de peau sous le soleil de là-bas.

— Pauvre petit Paul!

Et elle le pressait de raconter ses fatigues, ses souffrances, quand on frappa de nouveau à la porte.

M<sup>lle</sup> Eugénie Delcroix haussa légèrement les épaules, comme si elle venait de sentir retomber sur elle un fardeau qu'elle avait oublié pendant un instant.

— Eh! oui, semblait-elle dire, il n'est pas besoin d'aller dans les pays lointains comme mon frère pour se heurter aux difficultés de la vie; on en rencontre ici même, au milieu de l'existence en apparence la plus tranquille, qui exigent pour être résolues beaucoup de tact et de décision.

En effet, une domestique venait l'avertir que M. Martial Mauvrain attendait au parloir.

— Il est impatient, pensa-t-elle... veuillez dire à Mlle Hélène de monter me parler et avertir M. Martial Mauvrain que je descends dans un instant.

— Il faut en effet, reprit Mlle Delcroix après le départ de la domestique, que je cause un peu avec Hélène avant d'accéder à la demande de son grand-père ou de la repousser.

Paul, voyant la rêverie et l'ennui de sa sœur, l'interrogea.

— On te dirait en grand embarras... Quelle est donc cette demoiselle Hélène Mauvrain? N'est-ce pas le nom de celle dont les journaux ont tant fait l'éloge en donnant un compte-rendu de ton concert que je regrette bien d'avoir manqué. A l'arrêt de la station de Rochevelly, j'ai parcouru les journaux du chef-lieu. Ils en parlaient tous et l'on citait surtout cette

jeune fille, je crois.

— C'est elle, en effet.

— C'est elle qui cause ton embarras?

— Oui et non.

— Voilà une réponse en partie double qu'il faut m'expliquer... d'ailleurs je puis te donner un bon conseil...

— Ah ça! reprit Mlle Delcroix en plaisantant, si j'étais avec toi sur ton vaisseau, prendrais-tu mon avis pour la manœuvre?

— Bon! tu te moques à présent! mais tu le sais bien, sœur, ce qui t'intéresse m'intéresse.

Dans l'état d'indécision où elle se trouvait, Mlle Delcroix avait bien besoin d'un conseil; aussi après avoir réfléchi un instant lit-elle part à son frère de la difficulté qui surgissait et elle la lui expliqua :

Si elle permettait à M. Martial Mauvrain de voir Hélène, sa petite fille, M. Mauvrain le père pouvait être offensé de cette façon d'agir; retirer sa confiance au pensionnat Delcroix et lui enlever Hélène, à qui l'on ferait achever ses études dans un autre établissement. D'autre part, le grand-père était puissamment riche et c'était peut-être la fortune qui se présentait au parloir du Pensionnat bleu, la fortune

son absence pendant ce laps de temps. Il était allé, disait-il, à Recouvrance, demander une muselière à bœufs qui lui était indispensable pour labourer le lendemain. Mais quand bien même il serait allé dans ce but à Recouvrance, ce qui est inadmissible, son absence ne serait pas justifiée, car la distance de la Cocasserie à Recouvrance n'est que de 250 mètres et il n'a passé son temps, ni chez Goujon qu'il n'a pas vu, ni chez les témoins qui l'ont rencontré, et avec lesquels il s'est borné à échanger quelques paroles. Il est donc allé ailleurs qu'à Recouvrance et dans un but qu'il refuse de faire connaître. C'est là un fait aujourd'hui certain, constaté par un témoin dont la sincérité n'est pas douteuse, le sieur Sève.

Ce témoin a rencontré Terperault et lui a parlé, non sur la route de la Cocasserie à Recouvrance, mais au-delà de Recouvrance, sur la route de Beausoleil, d'où il paraissait venir. Il portait sur l'épaule un instrument ayant un manche. L'accusé nie énergiquement le fait; il traite Sève de faux témoin et essaye en même temps d'expliquer sa déposition en prétendant qu'un inconnu porteur d'une pelle est passé à Recouvrance vers neuf heures, que des témoins l'ont vu et lui ont parlé. Cette assertion reçoit un démenti formel des témoins mêmes qu'invoque l'accusé. (La suite à demain.)

### Les Éleveurs et la Remonte

Le Bulletin des Comices et Syndicat agricoles de l'arrondissement de Saumur a publié, dans son numéro du jeudi 1<sup>er</sup> mai, l'article suivant qui offre un véritable intérêt pour notre pays :

La commission d'achat du Dépôt de Remonte d'Angers opérera à Saumur, hôtel de la Poste, le lundi 14 avril dernier. Elle n'a pas trouvé, parmi les chevaux qui lui ont été présentés, un seul animal pouvant être acheté pour le service de l'armée.

Malheureusement pour les éleveurs de la contrée, depuis quelques années déjà, ce fait n'est pas isolé, et que la réunion ait lieu à Doué-la-Fontaine, à Longué ou à Saint-Clément-des-Lévées, le même résultat se reproduit d'une manière à peu près invariable : le nombre des chevaux achetés est absolument dérisoire par rapport à celui des animaux qui sont présentés, soit par les marchands, soit par les éleveurs eux-mêmes.

A quelles causes est-il possible d'attribuer cette pénurie dans les achats ? Il nous semble qu'il n'y en a que deux qui puissent être invoquées.

1<sup>o</sup> Ou bien MM. les Officiers-acheteurs se montrent dans leurs choix d'une sévérité excessive en refusant de bons chevaux qu'ils devraient acheter ;

2<sup>o</sup> Ou bien tous ceux-ci — ou presque tous — n'ont pas le minimum des qualités nécessaires, indispensables, pour faire de bons chevaux de troupe.

Pour la première partie de ce dilemme, il nous serait très difficile de la discuter, n'ayant pas été à même d'apprécier ni les qualités, ni la conformation, ni les défauts ou défauts des sujets présentés. Il semble toutefois inadmissible que MM. les Officiers-acheteurs — hommes compétents dans la question — aient, de parti pris et sans motifs sérieux, éloigné ceux qu'ils auraient jugés aptes à faire un bon service dans l'armée. Leurs connaissances en science hippique, pas plus que leur loyauté, ne sauraient faire de doute pour personne.

Nous ne pouvons donc invoquer qu'une seule raison plausible : le manque de qualité des snjets.

Comment se fait-il que dans le Saumurois, contrée fertile, riche en prairies d'excellente qualité pour la plupart, où l'on trouve nombre d'éleveurs intelligents qui, beaucoup par goût, par amour du cheval, et aussi, disons-le, dans l'espoir d'en retirer quelque bénéfice, se livrent à l'élevage raisonné, bien compris du cheval de guerre ; comment se fait-il qu'on n'arrive qu'à produire des poulains inutilisables pour l'armée ?

Ce ne peut être le manque de soins ; pas plus que la stabulation permanente, puisque l'élevage se fait complètement à la prairie, au grand air, en complète liberté, à l'état demi-sauvage, pourrait-on dire.

Peut-on accuser de cette non réussite les juments poulinières qui sont employées à la reproduction ? Sont-elles communes, mal conformées ? Manquent-elles de sang ? pour employer l'expression à la mode.

Non, la plupart sont des juments de réforme de l'École de cavalerie, ont, par conséquent, une superbe origine, une bonne conformation, de l'énergie, et sont capables — quoique parfois un peu vieilles — de produire de bons, d'excellents poulains, si elles étaient livrées à des étalons ayant quelque valeur.

Ah ! le grand mot est lâché ! les étalons ! C'est par déduction qu'il faut opérer pour arriver à trouver cette cause probable, sinon certaine, de la pénurie de bons troupiers dans notre contrée.

Les producteurs, voilà le premier terme du difficile problème zootechnique qui consiste à produire un cheval. Que le père et la mère soient dans de bonnes conditions d'origine, de santé, de conformation, nombreuses seront les chances de voir naître un bon poulain ; un élevage rationnel en fera un bon cheval.

Quand donc l'administration des Haras nous débarrassera-t-elle des médiocres étalons qu'elle nous envoie avec une persistance qui n'a d'égale que leurs mauvaises qualités ?

Allons, M. le directeur, un bon mouvement ! nos éleveurs vous en seront reconnaissants. Nous avons tout ce qu'il faut pour que la commission de Remonte fasse chez nous une moisson à chacun de ses passages, vous n'avez qu'à le vouloir.

Enlevez-nous, pour le réformer — il a bien droit à la retraite après tant d'années de service — le très prolifique Cheik, dont on ne voudra à aucune autre station, qui a inondé la contrée de poulains dont peu de bons. Puis Washington qui en fait peu et de médiocres.

Ces deux étalons surtout ont — à bon droit — cessé de plaire, et tant qu'ils ne seront pas remplacés à la station de Saumur, le nombre de saillies ne fera que suivre une progression décroissante. P. R.

### THÉÂTRE DE SAUMUR

Saumur n'a pas la bonne fortune de compter parmi les villes que Sarah Bernhardt doit visiter. Nous le regrettons vivement. Mais comme compensation, nous avons applaudi M<sup>me</sup> Segond-Weber, une émule de la grande artiste, dont les débuts, il y a quelques années, à l'Odéon, ont eu un succès retentissant. C'est dans le rôle de Camille des *Horaces* et dans la *Jeanne d'Arc*, de Soumet, que nous avons entendu lundi soir sur notre scène la jeune tragédienne.

Ce rôle de Camille n'avait pas été joué ici depuis l'année 1862, et c'est notre compatriote, M<sup>lle</sup> Karoly, qui l'interpréta dans l'ancien théâtre et obtint alors un succès colossal.

M<sup>me</sup> Segond-Weber a beaucoup de talent sans être pour cela une Rachel, dit le chroniqueur du *Patriote*, qui a connu les brillants débuts de l'artiste et qui en parle ainsi aujourd'hui : « Elle a toujours sa fine tête d'oiseau, sa manière émue de chanter les vers, cette voix frissonnante, éplorée, qui semble venir d'un au-delà mystérieux. Mais, hélas ! pourquoi cette voix qui, jadis, nous semblait si pure, s'est-elle abimée, fatiguée ? Elle a des accrocs et des déchirures qui crévent le tympan quand elle veut donner toute sa puissance. »

Les artistes qui accompagnent M<sup>me</sup> Segond-Weber n'ont pas le même talent, bien s'en faut. Cependant M. Dauvillier (Curiace) a du feu, de l'expression ; mais déclame un peu vite. Quant à M. Segond (Horace), sa voix est dure et il a un léger défaut de prononciation qui fatigue. M<sup>lle</sup> Dray a plu beaucoup dans le rôle de Sabine ; son visage et sa belle prestance se prêtent assez au personnage antique.

La *Jeanne d'Arc* de M. Soumet nous montre l'héroïne de Domrémy dans son cachot, et les cinq actes se déroulent de ce point jusqu'à la mort sur le bûcher. La pièce est supérieurement écrite ; il y a d'admirables vers. Seulement M. Soumet a un peu trop sacrifié l'histoire au besoin de son œuvre, dans laquelle le duc de Bourgogne a une action par trop ennoblie.

On aimerait mieux M<sup>me</sup> Segond-Weber dans *Jeanne d'Arc*. Le rôle en est plus chaste, plus résolu, et ne donne pas prétexte à ces éclats de voix immodérés de Camille.

Les autres rôles dans *Jeanne d'Arc* sont un

peu effacés. M. Segond, qui jouait le duc de Bourgogne, a eu quelques bons moments.

Constatons avec regret le peu d'empressement du public pour une si belle représentation. Dans cette circonstance, la salle eût dû être bondée. Les élèves du collège sont venus heureusement combler quelques vides.

NEMO.

### LES HANNETONS

On avait rarement vu autant de hannetons, véritable fléau, et contre lesquels il est urgent de prendre les mesures énergiques dont la Société académique d'agriculture signalait, dès l'année dernière, la nécessité.

Il y en a des quantités considérables dans notre département.

Il en est de même dans toute la région. Dimanche dernier, entre Croutelle et Coulombiers, dans la Vienne, une véritable nuée s'est abattue sur le plateau et les personnes circulant sur la route avaient la plus grande peine à se débarrasser de ces insectes, qui s'attachaient à leurs vêtements.

Cette invasion de hannetons cause partout de grands ravages. Les arbres souffrent beaucoup, les feuilles sont dévorées.

### SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers ; COMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

pour cette charmante Hélène qui la méritait si bien.

Telle était l'alternative.

— Mais, répliqua le marin, moi, je n'hésiterais pas. Tu tromperais la confiance du père de Mlle Hélène Mauvrain, si par exemple tu laissais sortir la jeune fille avec le grand-père, si tu laissais à celui-ci la possibilité de lui inspirer du mépris pour l'autorité paternelle ; mais tu peux la conduire toi-même au parloir, assister à la conversation que tu ne laisseras pas dévier. De cette façon, tu ménagerais à Mlle Hélène Mauvrain que tu parais affectionner particulièrement la possibilité de cette fortune, dont le plus simple froissement à l'égard d'un vieillard susceptible et irritable peut la priver à jamais. Voilà mon avis.

— Et je le crois bon, reprit Mlle Delcroix ; oui, c'est ainsi que je dois agir.

L'arrivée d'Hélène interrompit en ce moment la conversation.

Elle entra timidement sur l'invitation réitérée de Mlle Delcroix.

À la vue du capitaine, elle recula ; elle demanda pardon et se disposa à se retirer.

— Entrez donc, Hélène, reprit Mlle Delcroix, je voulais simplement vous dire un mot ; nous

allons toutes les deux descendre au parloir... Monsieur est mon frère, que je n'ai pas vu depuis deux ans... Ne craignez donc rien.

Hélène baissa la tête ; elle était adorablement jolie dans sa confusion.

Paul s'inclina ; il se retira dans le fond de la chambre, et pour se donner une contenance, il contempla, à travers les vitrines, les livres de la bibliothèque de sa sœur. Mais il se retourna bientôt malgré lui, regardant à la dérobée la radieuse enfant qui venait d'entrer.

Elle était ravissante avec ses cheveux blonds et ses yeux noirs qu'elle détournait en sentant ceux du capitaine fixés sur elle ; il était vraiment charmé par cette fraîche apparition.

Elle portait à la main un simple chapeau de paille, qu'elle balançait d'un mouvement inconscient en le tenant par les brides en ruban bleu.

— Tu m'excuses, dit hâtivement Mlle Delcroix qui remarquait l'impression qu'Hélène produisait sur son frère...

Déjà elle s'accusait d'imprudence :

— ... Tu m'excuses, je remonte dans quelques instants.

Et la porte se referma. Hélène Mauvrain avait disparu.

Pendant qu'elles descendaient l'escalier, Paul, laissé seul dans la chambre, réfléchissait. Il trouvait Hélène remarquablement belle.

Peut-être ne l'était-elle point autant qu'il le croyait ; peut-être subissait-il l'impression des éloges par lesquels elle lui avait été annoncée.

Il ne pouvait en tout cas écouter que ses impressions, et celles qu'il avait ressenties à la vue d'Hélène le laissait tout méditatif en ce moment ; s'il regardait encore les livres de la bibliothèque, il en voyait les reliures, mais il n'en lisait point les titres ; sa pensée était ailleurs ; elle suivait Hélène Mauvrain.

— Quel heureux homme posséderait donc un jour ce trésor de grâce et de beauté !

Lui, il était destiné par profession à s'en aller loin du pays où fleurissent des fleurs aussi charmantes.

Combien sont plus favorisés, pensait-il, ceux qui trouvent près d'une femme aimée le repos, l'affection, la douce chaleur familiale, tout ce qui fait le bonheur...

Par exemple, aux yeux du capitaine, cette femme de famille, cette femme aimée, dont il se traçait le modèle, devait, pour lui plaire à jamais, avoir des cheveux blonds et des yeux

noirs comme Hélène ; sans cela, elle ne lui semblerait point complète... Mais à quel rêve se livrait donc Paul Delcroix ?

Il se rapprocha lentement de la fenêtre.

Les cris joyeux des pensionnaires ne se faisaient plus entendre, car la cloche venait de sonner la fin de la récréation. A travers les vitres, Paul vit le jardin en pleine floraison mais désert — et seulement dans une allée latérale, une enfant de la dernière classe qui ramassait des volants de raquettes oubliés pour en mettre les plumes à son chapeau.

(A suivre.)

### Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

### JAMBON D'YORK

1 fr. 30 le demi-kilog.

Ce jambon, dont le poids est d'environ 3 kilog., se recommande à tous les amateurs pour sa finesse et son goût exquis.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

